

GESTION DE L'ABSENTÉISME : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE PAR TOUS LES GESTIONNAIRES

La gestion des invalidités dans notre milieu de travail n'est pas que l'affaire des gestionnaires des ressources humaines, mais relève également de la responsabilité des directions d'établissement et de service. Ces responsabilités visent notamment à préciser les attentes en matière de présence au travail et à promouvoir de bonnes pratiques en matière d'assiduité. Cette session a été conçue pour présenter aux gestionnaires l'encadrement administratif et légal en matière de gestion de l'absentéisme, leur faire connaître les moyens et outils pour gérer ce problème efficacement ainsi que leur procurer un « degré de confort » en cette matière. Cette session peut être adaptée aux politiques et directives en vigueur à la commission scolaire et vise à :

- comprendre le cadre légal et administratif en matière de gestion de l'absentéisme;
- présenter les niveaux de responsabilités en matière de gestion de l'absentéisme;
- outiller les gestionnaires en cette matière.

Clientèle visée	Gestionnaires du secteur des ressources humaines Gestionnaires du dossier de l'assiduité, de la santé et de la sécurité du travail
Durée	1 journée
Date et lieu	Disponible sur demande à la commission scolaire
Coût	1 300 \$ pour la session, plus les taxes et les frais de séjour et de déplacement des formateurs
Formateurs	François Darveau, avocat et conseiller en relations du travail à la FCSQ Anuk Pelletier, avocate et conseillère en relations du travail à la FCSQ